

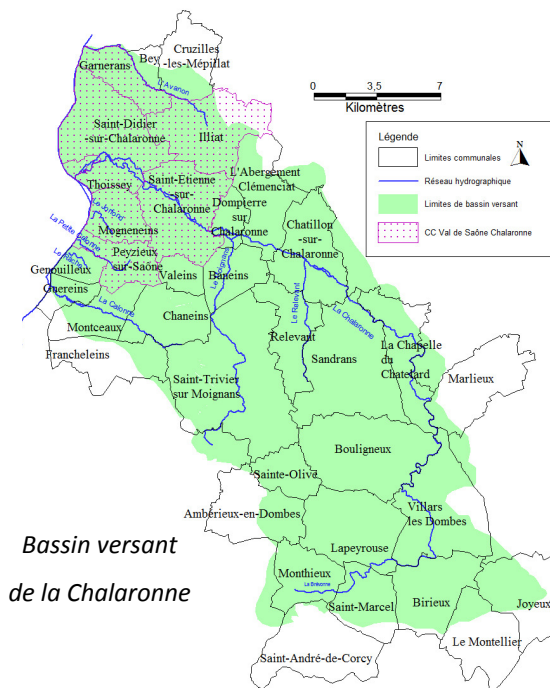
Le saviez vous ?

Les pesticides ou produits phytosanitaires sont des produits destinés à détruire les mauvaises herbes (herbicides), à lutter contre les maladies (fongicides) ou à se débarrasser de divers animaux nuisibles (souricides, raticides...).



Dans le périmètre du Syndicat, les pesticides utilisés par les jardiniers amateurs représentent environ 5% des quantités totales tous usages confondus. Même si ces quantités peuvent paraître faibles, ces produits sont souvent mal utilisés, ce qui provoque une pollution des eaux ainsi que des risques pour votre santé.

Cette brochure vous permettra de découvrir quelques gestes simples et peu coûteux pour améliorer l'entretien de votre jardin.



CONTACT

Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne
7 Avenue Dubanchet
01400 Châtillon sur Chalaronne

Téléphone : 04 74 55 20 47
Télécopie : 04 74 50 71 74
Messagerie : smtc@wanadoo.fr

AUTRES SOURCES D'INFORMATIONS

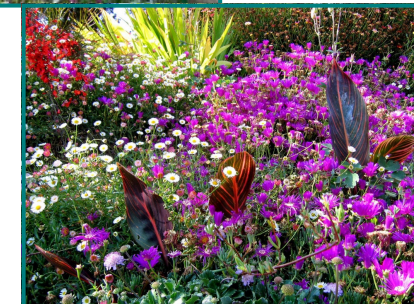
Site Internet CROPPP (Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides) :
www.croppp.org

Site internet e-phy (informations sur les pesticides) :
<http://e-phy.agriculture.gouv.fr>



SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

Limitons l'usage des pesticides dans les jardins



Les bons gestes contre les « mauvaises » herbes

Faut-il désherber ?

Avant de songer à détruire ces plantes, apprenons à les accepter et à les percevoir autrement :

- ◆ Les plantes sauvages attirent les insectes butineurs qui participent à la pollinisation des arbres fruitiers et de nombreux légumes.



- ◆ Ces herbes sont-elles vraiment gênantes ? La végétation spontanée n'a-t-elle pas sa place dans votre jardin, pelouse ou certaines de vos allées ?

Allée enherbée

L'utilisation raisonnée des désherbants

Précautions générales :

- ◆ Ne traitez pas à proximité des points d'eau (ruisseaux, caniveaux, avaloirs...) ou sur des terrains présentant un fort risque d'entraînement (surfaces imperméables, en pente...) sinon la pollution de l'eau serait immédiate. Privilégiez le désherbage manuel dans ces zones.

Choisissez le produit et le matériel de traitement adapté :

- ◆ Achetez uniquement les produits présentant la mention « emploi autorisé dans les jardins ». Tout autre produit est interdit,
- ◆ Privilégiez l'utilisation de produits adaptés au pulvérisateur pour une meilleure précision. Ne pas utiliser d'arrosoir pour mélanger le produit avec l'eau et pour l'appliquer.

- ◆ Lire attentivement et respecter scrupuleusement les indications fournies par les étiquettes. Le surdosage est à proscrire car le produit ne sera pas plus efficace. De plus, les risques de pollution sont très importants et la fertilité du sol diminuera.

Choisissez le meilleur moment pour traiter :

- ◆ Traitez le matin ou le soir lorsque la température est inférieure à 25 °C,
- ◆ N'intervenez pas s'il pleut ou lorsqu'une pluie est annoncée,
- ◆ Ne traitez pas s'il y a du vent pour limiter les risques de dérive dans le voisinage.

Protections lors de l'application des produits :

- ◆ L'application des produits s'effectue avec une combinaison ou un pantalon réservé uniquement à cet usage, avec des gants en nitrile, des bottes et si nécessaire un masque spécifique,
- ◆ Ne pas boire, manger ou fumer pendant le traitement pour éviter les intoxications,
- ◆ Eloignez les enfants et les animaux du lieu de l'application.

Rinçage des bidons vides et du pulvérisateur :

- ◆ Lors de votre préparation, si le bidon est vide, rincez le 3 fois à l'eau claire en ajoutant l'eau de rinçage dans votre pulvérisateur,
- ◆ Ne videz rien dans les éviers, autre point d'eau ou fossé : la pollution de l'eau serait immédiate.

Gestion des produits :

- ◆ Lorsque le traitement est terminé, rincez le pulvérisateur à l'eau claire (1/10^{ème} de son volume) puis répartissez l'eau de rinçage sur les zones déjà traitées,
- ◆ Les pesticides doivent être stockés dans une armoire spécifique fermée à clé et inaccessible aux enfants,
- ◆ Rappez vos emballages vides en déchetterie.

Comment limiter leur développement autrement ?

Pour le jardin d'ornement :

- ◆ Utilisez un paillage entre vos plantes pour limiter le développement des mauvaises herbes, limiter l'arrosage et améliorer la fertilité du sol (coques de cacao, écorces de pin, feuilles mortes...),
- ◆ Mettez en place des plantes couvre-sol rustiques qui vont occuper l'espace disponible.

Pour le jardin potager :

- ◆ Fertilisez modérément,
- ◆ Privilégiez l'arrachage manuel ou le sarclage en intervenant précocement et régulièrement. Les plantes indésirables doivent être supprimées avant la montée en graine,
- ◆ Rationnez l'irrigation (à réaliser le soir ou le matin). Privilégiez l'utilisation d'un arrosoir ou un système goutte à goutte plutôt qu'une rampe ou autre dispositif qui arrose à la fois les légumes et les allées.

Pour les allées, cours, entrées de garage et terrasses :

- ◆ Acceptez la présence d'herbes spontanées
- ◆ Pour des surfaces imperméables (terrasses, dallages), le désherbage thermique au gaz peut être utilisé : la chaleur de la flamme détruit les herbes indésirables.



Désherbeur thermique porté